

Neutrinfo 332

Trimestriel | Octobre • Novembre • Décembre 2025



TREELODGES

Fêtez l'inauguration
de nos **TREELODGES** by
Mont-des-Pins avec nous! p. 14



Avenue de Waterloo 23
6000 Charleroi
+32 (0)71 20 52 11

Rue de Chestret 4-6
4000 Liège
+32 (0)4 254 58 11

Rue des Dames Blanches 24
5000 Namur
+32 (0)81 25 07 60
Siège social

Les soins de santé en souffrance !

En ce mois de septembre, l'actualité politique, économique et sociale a repris ses droits. Chacun y va de son discours de rentrée pour rappeler les projets à défendre, les réformes à poursuivre et les revendications à faire valoir, après un intermède « vacances ».

Réformer demeure l'objectif prioritaire que s'est fixé le gouvernement fédéral ARIZONA pour assainir les finances publiques, le but à atteindre étant, entre autres, la réduction des dépenses de l'Etat Providence, effectuées dans le cadre de la Sécurité Sociale.

Les soins de santé n'ont pas été oubliés.

Des mesures pour maîtriser leur coût doivent être prises, l'impact du vieillissement de la population, des maladies chroniques, des technologies nouvelles et de la surconsommation se faisant ressentir au fil des ans.

Pour 2026, le gouvernement ARIZONA impose des économies en soins de santé d'un montant de 907 millions d'euros !

Mais, cette réforme des soins de santé, initiée au pas de charge, par le Ministre de la Santé, Frank VANDENBROUCKE, a soulevé une vague de protestations et de crispations qui a déclenché à l'appel de l'Absym, (Association belge des syndicats médicaux) un mouvement de grève au sein du corps médical, le 7 juillet dernier.

Des médecins et des dentistes se sont croisés les bras pour manifester leur désapprobation, à l'encontre de certaines dispositions reprises dans cet avant-projet de loi-cadre, comme par exemple :

- la limitation des plafonds des suppléments d'honoraires à 125 % du tarif de base pour les soins hospitaliers et à 25 % pour les soins ambulatoires au cabinet des médecins ;
- la suppression du conventionnement partiel ;
- l'octroi de certains avantages (cotisations versées par l'INAMI pour leur statut social) uniquement en faveur des médecins conventionnés.

Un coup de force du ministre pour améliorer, à sa façon, l'accessibilité financière des soins, par le plafonnement des suppléments et le renforcement du mécanisme du conventionnement et ce, en vue d'éviter les excès.

Un sursaut de méfiance dans le chef de médecins, principalement des spécialistes, craignant d'être privés de la liberté de pouvoir facturer des suppléments d'honoraires, avec pour conséquence, des perspectives d'une étatisation de la médecine au détriment d'une médecine libérale.

Après cette journée de grève et dans le cadre des accords historiques de l'été, décidés par le gouvernement ARIZONA, celui-ci a lâché du lest, puisqu'aucun plafonnement des suppléments d'honoraires n'interviendra avant 2028, le temps de voir aboutir les réformes du financement des hôpitaux et de la nomenclature des soins ; le conventionnement partiel étant maintenu.

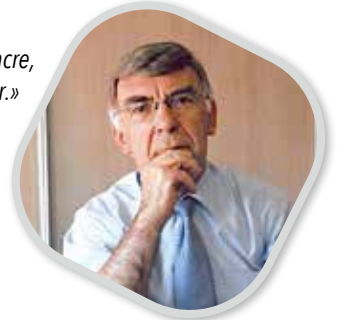
Plus que jamais, le fonctionnement optimal de l'Assurance Maladie Invalidité doit reposer sur un consensus entre les médecins, les mutualités et les responsables politiques. Tout conflit doit trouver sa solution dans une volonté de compromis, susceptible de rencontrer l'adhésion du plus grand nombre d'acteurs de la santé. Entre la position des uns et celle des autres, et en l'absence d'écoute et de dialogue, le fossé de l'incompréhension ne pourra que se creuser au détriment de chacun.

La réforme des soins de santé est en chantier : puisse-t-elle s'achever dans la concertation, pour garantir notre bien le plus précieux : notre santé à tous.

« L'important n'est pas de convaincre, mais de donner à réfléchir. »

(Bernard WEBER)

E. DENOEL
Président



Sommaire

Infos Mut

Trop d'antibiotiques : attention danger !	3
Vers plus de transparence pour améliorer la transparence des coûts des soins	4
Une intervention en cas de troubles en lien avec l'alimentation grâce aux trajets de soins.....	6

Pages régionales

Vivamut	8
Parcs récréatifs : billetterie à prix réduit !	8
Calendrier 4 ^e trimestre.....	9
Le Salon des Arts Ménagers revient à Charleroi après sept ans d'absence !.....	9

La Mutualité Neutre organise son traditionnel goûter de fin d'année.....	9
Une remarque, une insatisfaction ? Exprimez-vous !	9

Infos Mut

Les soins psychologiques conventionnés.....	10
En incapacité de travail ?	12
Des trajets de Retour au Travail existent.....	12

MN Vacances14-15

Horizons Jeunesse

Nos vacances pour jeunes.....	16
-------------------------------	----

Trop d'antibiotiques : attention danger !

La BAPCOC, la Commission belge de coordination de la politique antibiotique et le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement mènent depuis des années déjà des campagnes de sensibilisation nationales à l'égard du grand public pour qu'il utilise les antibiotiques comme il le faut et uniquement quand il le faut. La résistance aux antibiotiques est l'une des principales menaces auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui.



À quand remonte votre dernière infection ?

Sachant que vous pouvez facilement obtenir des antibiotiques, vous n'étiez probablement pas fort inquiet/inquiète. Mais le problème aujourd'hui, c'est que les antibiotiques ne combattent plus aussi efficacement les bactéries qu'autrefois. Les bactéries sont devenues résistantes.

En fait, certaines bactéries ont développé une parfaite résistance à tous les antibiotiques. Ceci représente une des plus grandes menaces pour la population mondiale. Et le problème ne fera que s'aggraver. Un peu comme si nous revenions aux années 30, à la période d'avant la découverte des antibiotiques. Les infections que nous considérons comme banales deviendront fatales. Des opérations complexes seront impossibles vu le risque d'infection. En fait, la médecine moderne dépend énormément des antibiotiques.

Saviez-vous que le traitement anticancéreux détruit le système de défense ?

La plupart des patients ont besoin d'antibiotiques pour survivre. Imaginez : plus de simples opérations, plus de traitement contre le cancer !

Pour freiner l'antibiorésistance, l'usage inutile d'antibiotiques doit diminuer drastiquement. Prendre des antibiotiques à titre préventif ne sert à rien. Une bonne hygiène des mains et des mesures de protection telles que l'aération régulière des lieux de vie, le port d'un masque en cas d'infection, etc., contribuent à une bonne prévention. Plus d'informations sur : Que puis-je faire ? : Hygiène des mains (ubentingoedehanden.be/fr).

De plus, les antibiotiques n'agissent pas en cas de grippe, de bronchite aiguë, de rhume, de COVID-19 ou de virus respiratoire syncytial (VRS).


Nous vous encourageons à devenir un(e) « Antibiotic Guardian » comme des dizaines de milliers d'autres citoyens, médecins, vétérinaires, étudiants ou enseignants.

Devenez vous aussi Antibiotic Guardian. « Antibiotic Guardian » est une initiative de la "UK Health Security Agency" (Agence britannique de sécurité sanitaire). C'est pourquoi la BAPCOC (Commission belge de coordination de la politique antibiotique) a traduit le projet en néerlandais et en français pour atteindre l'objectif. Vous pouvez apporter votre pierre à l'édifice en devenant un(e) « Antibiotic Guardian » (Gardien d'un usage correct des antibiotiques).

Choisissez vous-même par quelle promesse vous vous engagez à encourager un meilleur usage des antibiotiques et invitez d'autres personnes à faire de même sur : www.antibioticguardian.com/french/

i Plus d'infos sur <https://parlonsantibiotiques.be>

BON À SAVOIR :

- Utilisez les antibiotiques tels que prescrits. Ne sautez jamais une prise ; 
- Ne gardez jamais le reliquat d'antibiotiques en fin de traitement en vue d'un traitement futur. Rappelez-les chez votre pharmacien. Lorsque les médicaments sont jetés dans les ordures ménagères ou dans les toilettes, ils peuvent devenir polluants pour les nappes phréatiques.

Vers plus de transparence pour améliorer la transparence des coûts des soins

Dans une volonté continue d'améliorer l'accès aux soins de santé et de garantir une plus grande transparence des coûts de soins de santé, des mesures significatives ont été mises en place. Ces initiatives ont pour but d'informer de la façon la plus complète possible sur les coûts associés aux soins médicaux et de protéger les bénéficiaires contre des frais inattendus.

Quels sont les prestataires de soins concernés ?

Depuis le 1^{er} mars 2024, l'affichage des tarifs de soins est étendu et obligatoire pour les dentistes (y compris orthodontistes et parodontologues), infirmiers, kinésithérapeutes, logopèdes, opticiens, orthopédistes, pharmaciens, sage-femmes, audiciens et bandagistes.

Les **médecins généralistes et spécialistes** (ex. gynécologues, cardiologues, dermatologues...) **ne sont pas encore assujettis à cette obligation**. Néanmoins, ils doivent afficher leur **statut de conventionnement**, mais pas les tarifs eux-mêmes

Obligation d'affichage : quelles informations doivent être communiquées ?

Les dispensateurs de soins de santé sont tenus de renouveler leurs affichages conformément aux directives établies. Ces affichages, placés stratégiquement dans les établissements de santé, jouent un rôle essentiel dans la diffusion d'informations pertinentes aux patients. Ils fournissent des détails cruciaux tels que :

- **le statut de la convention** (les professionnels de santé conventionnés appliquent les tarifs convenus dans cette convention. En revanche, les professionnels de la santé non conventionnés ne sont pas liés par ces tarifs et peuvent vous facturer des suppléments d'honoraires. Quant aux professionnels de santé partiellement conventionnés, ils suivent les tarifs de la convention uniquement à certaines heures, certains jours ou dans certains endroits spécifiques, tels que les hôpitaux) ;
- **les jours et heures de non-adhésion** (périodes spécifiques durant lesquelles un dispensateur de soins de santé n'est pas en mesure de fournir des services conventionnés : jours, plages horaires, lieu de consultation...);
- **les coûts associés aux prestations remboursables les plus courantes** : intervention de l'assurance, ticket modérateur ou encore montant maximal du supplément ;
- **la liste des prestations remboursables et non remboursables** (avec un détail clair des montants pris en charge par la mutualité et à charge du patient) ;
 - le montant total à payer ;
 - des informations générales type numéro d'identification, discipline pratiquée...

Pour les soins dispensés dans les maisons médicales, le coût des soins dans le cadre du paiement forfaitaire doit également

être clairement spécifié. En effet, chaque maison médicale peut conclure un accord avec les mutualités. Elle perçoit alors un montant fixe (forfaitaire) par patient, qui couvre tous les soins que ce patient reçoit dans cette maison médicale.

Les dispensateurs de soins **non conventionnés** qui ne respectent pas ces obligations s'exposent à des sanctions sévères, y compris l'interdiction de demander des suppléments. Ces mesures visent à protéger les assurés contre des frais imprévus et injustifiés.

Si le dispensateur de soins n'a pas disposé l'affiche avec ses tarifs, le patient peut contacter sa mutualité.

Exigences en matière de devis écrit

Dans certains secteurs, une obligation de fournir un devis écrit existe. Ces devis doivent être complets et transparents, fournissant aux patients toutes les informations nécessaires sur les coûts prévus pour les soins médicaux. Cela permet dès lors au patient de prendre des décisions éclairées quant à son traitement.

À quels prestataires de soins pouvez-vous demander une estimation des coûts ?

Une estimation des coûts doit être établie par les bandagistes, orthopédistes, chirurgiens et fournisseurs d'implants. Pour les bandagistes, orthopédistes, audiciens et opticiens, le patient devra signer l'estimation des coûts pour confirmer qu'il a été informé du montant à sa charge après l'intervention de la mutualité.

Quelles informations doivent être indiquées sur le devis ?

Le devis doit indiquer de manière claire :

- Le montant total à payer (TTC) ;
- Le détail de la prise en charge par l'assurance obligatoire (mutualité) ;
- Le montant restant à la charge du patient.

Le **patient doit signer** ce devis, ce qui atteste qu'il a été informé et qu'il donne son accord explicite.

Le **non-respect** de cette obligation peut entraîner des **sanctions** (administratives ou autres), même si les montants en jeu restent à confirmer selon le contexte spécifique.

Ressources utiles et soutien juridique

Saviez-vous qu'il est très facile de vérifier le statut de convention des dispensateurs de soins? Le site internet de l'INAMI vous offre également cette possibilité. En effet, grâce au moteur de recherche, il vous est possible de trouver un professionnel de la santé (dispensateur de soins) et de vérifier s'il est conventionné ou non. S'il est conventionné, vous avez la garantie que vous paierez les tarifs officiels, sans supplément.

Vous accéderez alors à certaines données :

- nom et prénom(s)
- numéro INAMI
- statut de conventionnement actuel :
 - conventionné (applique les tarifs officiels)
 - partiellement conventionné (applique partiellement les tarifs officiels)
 - non conventionné (fixe librement les honoraires)
- profession (p. ex. médecin)
- qualification (p. ex. gastro-entérologie)
- date de qualification.

Pour découvrir le moteur de recherche :
<https://www.chercherundispensateurdesoins.be>

The screenshot shows a search form with the following fields:

- Nom** (Name) and **Prénom** (First name)
- Profession** (Profession) with a dropdown menu set to "Tous les professionnels" (All professionals)
- Statut de conventionnement** (Convention status) with a dropdown menu set to "Tous les statuts" (All statuses)
- De** (City) with a dropdown menu set to "Tous les villes" (All cities)
- et INAMI** (and INAMI) with a dropdown menu set to "et INAMI et autres offres de soins" (and INAMI and other care offers)
- Qualification** (Qualification) with a dropdown menu set to "Tous les qualifications" (All qualifications)
- et** (and) with a dropdown menu set to "et INAMI" (and INAMI)
- Qualification** (Qualification) with a dropdown menu set to "Tous les qualifications" (All qualifications)
- et** (and) with a dropdown menu set to "et INAMI" (and INAMI)

 There are "Rechercher" (Search) and "Annuler" (Cancel) buttons at the bottom right.

Vous avez également la possibilité de rejoindre cette fonctionnalité à partir du site internet de la mutualité : <https://www.lamn.be/medecins-conventionnes>

De plus, à La Mutualité Neutre, nous vous soutenons et vous accompagnons en cas de conflit ou de questionnement sur vos factures de soins de santé, assurant ainsi une protection supplémentaire. En effet, le rôle de notre service juridique MUJA est de vous conseiller et surtout de vous aider à faire valoir vos droits en matière de santé. N'hésitez dès lors pas à contacter votre service social qui pourra vous aider et vous conseiller.

Pour toute question supplémentaire sur l'obligation d'information des dispensateurs de soins dans la facturation ou, par extension, sur vos factures de soins de santé, contactez-nous par email à info@lamn.be ou par téléphone soit au 071/20.52.11, au 04/254.58.11 ou au 081/25.07.60.

Notre réseau d'agences est également à votre disposition. Retrouvez les différents horaires sur <https://www.lamn.be/points-de-contact>.

Vous souhaitez plus d'informations ?

Rendez-vous sur <https://www.inami.fgov.be/fr/themes/soins-de-sante-cout-et-remboursement/combien-coutent-vos-soins>

Combien coûtent vos soins ?

Informez-vous !

Chez votre professionnel de santé, vérifiez l'affiche et parlez-en avec lui.



Une intervention en cas de troubles en lien avec l'alimentation grâce aux trajets de soins

Les troubles en lien avec l'alimentation se manifestent sous diverses formes et dans différentes catégories d'âge. Cela inclut notamment l'obésité, l'anorexie mentale, la boulimie et le diabète de type 2.

Saviez-vous que le **gouvernement** rembourse différents trajets de soins liés à la nutrition ? Il le fait parce qu'il est important de traiter ces troubles rapidement et de manière multidisciplinaire ; c'est-à-dire par une équipe de prestataires de soins de différentes disciplines. De plus, une approche précoce et ciblée peut aider à prévenir des problèmes de santé plus graves, voire irréparables.

Souffrez-vous d'un trouble en lien avec l'alimentation, ou est-ce le cas d'un membre de votre famille ? Si oui, assurez-vous de vérifier si **vous pouvez compter sur un trajet de soins**. Nous vous expliquons ci-dessous tous les trajets de soins.

Vous souhaitez plus d'informations ? Surfez sur le site web au bas de cet article, ou prenez rendez-vous chez votre médecin généraliste ou votre prestataire de soins de santé pour des conseils sur mesure.

Qu'est-ce qu'un trouble alimentaire ?

Un trouble alimentaire est une maladie mentale dans laquelle une personne présente un comportement alimentaire différent, comme manger trop ou trop peu. Un trouble en lien avec l'alimentation se présente sous toutes sortes de formes et souvent à un jeune âge.

Pour les **troubles de l'alimentation pédiatriques** chez les enfants âgés de 0 à 12 ans, un soutien multidisciplinaire est prévu.

Concernant l'équipe pluridisciplinaire :

- Cette équipe est constituée **d'experts spécialisés dans les troubles du comportement alimentaire** chez les enfants qui ne peuvent pas manger par voie orale et qui reçoivent une nutrition artificielle par voie entérale (à l'aide d'une sonde traversant le tractus gastro-intestinal) ou parentérale (d'une manière autre que par le tractus gastro-intestinal, par exemple par injection) ;
- L'équipe peut être composée d'un pédiatre, d'un diététicien, d'un orthophoniste et/ou d'un physiothérapeute, d'un psychologue, d'un pédagogue ;
- Cette équipe prévoit une **rencontre multidisciplinaire** pour la préparation et l'évaluation du **traitement**.

Le traitement et le suivi n'ont pas lieu à l'hôpital, mais de manière ambulatoire (c'est-à-dire à domicile ou avec vos prestataires de soins). Vous payez votre supplément personnel habituel pour les consultations auprès des prestataires de soins de santé.

Il existe cependant des exceptions : les enfants qui "mangent mal" sans pathologie sous-jacente avec une courbe de croissance normale.

Obésité infantile

L'obésité est une forme chronique de surpoids, caractérisée par une accumulation excessive de graisse dans le corps. Il s'agit d'une maladie chronique et complexe qui a un impact majeur sur la qualité de vie. Grâce au trajet de soins concernant l'obésité infantile, vous pouvez compter sur les soutiens suivants :

Conditions	Trajet	Équipe Multidisciplinaire	Admission en centre	Coût
Enfants de 2 à 17 ans	Il s'agit d'un trajet de soins personnalisé dans lequel le prestataire de soins élabore un plan de traitement adapté à l'enfant. En fonction de la gravité de l'obésité, votre enfant sera orienté vers le niveau de soins le plus approprié à l'aide d'un outil de classification.	<u>Au premier niveau</u> , le suivi est effectué par le médecin généraliste ou le pédiatre . <u>Au deuxième niveau</u> de soins, le suivi se fait via un trajet de soins personnalisé dans un Centre Multidisciplinaire d'Obésité Pédiatrique ambulatoire . Des experts de l'obésité infantile y sont présents : pédiatre, diététicien, psychologue, kinésithérapeute, infirmier, travailleur social et assistant administratif. Si nécessaire, votre enfant peut être orienté vers le <u>troisième niveau</u> de soins qui prévoit des soins résidentiels en centre (soins avec admission).	Niveau 1 & 2: non Niveau 3: oui	Niveau 1 : vous payez un supplément personnel auprès du médecin généraliste et du pédiatre. Niveau 2 : une participation aux frais est prévue à cet effet (montant en fonction de la durée et du type de traitement).

Diabète

Le diabète est une pathologie caractérisée par un excès de sucre dans le sang. Le gouvernement propose deux trajets de soins : un trajet de démarrage (pour le diabète à un stade précoce) et un trajet de soins (pour le diabète avancé).

Trajet de démarrage concernant le diabète :

Conditions	Trajet	Équipe Multidisciplinaire	Admission en centre	Coût
1. Vous n'avez pas de programme de prise en charge du diabète de type A ou ne suivez pas de programme d'autorégulation du diabète dans un centre spécialisé. 2. Vous avez souscrit un Dossier Médical Global (DMG) auprès de votre médecin traitant.	Dans les premiers stades de la maladie, vous recevrez un soutien spécifique dès que le diagnostic sera posé.	En plus du médecin généraliste , vous pouvez également consulter d'autres prestataires de soins de santé , tels qu'une diététicienne, un podologue, etc.	Non	Vous recevrez un remboursement habituel de la part du médecin généraliste et des autres prestataires de soins.

Trajet de soins concernant le diabète de type 2 :

Conditions	Trajet	Équipe Multidisciplinaire	Admission en centre	Coût
1. Vous avez souscrit un Dossier Médical Global (DMG) auprès de votre médecin traitant. 2. Vous avez au moins deux contacts (consultation ou visite) par an avec votre médecin traitant. 3. Vous consultez votre spécialiste du diabète ou votre endocrinologue au moins une fois par an..	Grâce à un plan de suivi médical personnalisé, vous recevrez des outils pour mieux gérer votre diabète.	Une équipe de soins pluridisciplinaire, composée d'un médecin généraliste, d'un endocrinologue, d'un éducateur en diabète, d'un diététicien, etc.	Non	Les frais de consultation du médecin généraliste et du spécialiste du diabète sont entièrement remboursés. En tant que patient, vous devez toujours payer une quote-part pour les visites à domicile. Attention : votre médecin peut facturer des suppléments s'il n'est pas conventionné. Ce supplément n'est pas remboursé par la mutualité.

Le programme de prise en charge du diabète de type 2 présente d'autres avantages :

- Vous avez droit à des **séances de formation gratuites sur le diabète** si elles sont prescrites par votre médecin. La formation sur le diabète aide à mieux comprendre et contrôler votre maladie. Selon la gravité, vous avez droit à un nombre de quatre à dix séances par année civile.
- Vous avez droit à deux séances gratuites avec un **diététicien**, vous avez également droit à deux séances gratuites avec le **podologue** (s'il y a un risque accru de problèmes de pieds). Vous aurez besoin d'une ordonnance de votre médecin pour ces séances.
- **L'examen buccal annuel** est entièrement remboursé (à l'exclusion des éventuels frais supplémentaires) afin d'encourager les visites régulières chez le dentiste.
- Vous recevrez un **lecteur de glycémie** tous les trois ans, ainsi qu'à **150 bandelettes** (bandelettes de contrôle de la glycémie) et **100 lancettes** tous les six mois.

Autres troubles en lien avec l'alimentation

Vous pouvez également entamer un trajet de soins **pour l'anorexie mentale, l'hyperphagie boulimique ou la boulimie validée par un médecin** :

Conditions	Conditions	Équipe Multidisciplinaire	Admission en centre	Coût
Enfants et jeunes jusqu'à 23 ans inclus.	Un trajet est possible lorsque votre enfant a besoin de soins plus étendus. Le type de soutien est adapté aux besoins spécifiques , en concertation avec le médecin traitant. Par exemple, vous pouvez compter sur 15 séances de soins spécialisés pour diabétiques ou faire appel à des soins psychologiques primaires par un psychologue clinicien.	Au moins un autre spécialiste jouera un rôle de soutien tout au long du trajet de soins : un diététicien, un psychologue clinicien qui dispense des traitements psychologiques de première ligne, un pédiatre ou un (pédo)psychiatre.	Non	Pour les consultations régulières, vous payez un supplément personnel auprès des prestataires de soins de santé.

Le traitement se fait de manière ambulatoire. Si une prise en charge supplémentaire est nécessaire ou s'il est hospitalisé, le patient peut s'orienter vers une offre de traitement à temps partiel pour des troubles en lien avec l'alimentation par le biais du réseau Santé Mentale des Enfants et des Jeunes. Pour les besoins plus complexes, il existe également des centres de référence spécialisés dans les troubles en lien avec l'alimentation où une prise en charge résidentielle est possible.

Une difficulté liée à l'alimentation ?
Parlez-en à votre médecin ou à un professionnel de santé spécialisé.

Une équipe est prête à vous aider.

Votre médecin généraliste
 Un psychologue
 Une diététicienne

INAMI .be

Vous n'êtes pas seul : des solutions existent

Parlez-en à votre médecin traitant, il pourra vous orienter vers une équipe de soins multidisciplinaire prête à vous accompagner.

Avec leur soutien, vous bénéficierez d'un suivi personnalisé, de meilleurs résultats, moins de risques de rechute... et vous pourrez redevenir acteur de votre santé.

Plus d'infos sur <https://www.trajetsdesoinsalimentation.be>





Parcs récréatifs : billetterie à prix réduit !

Les entrées à prix réduits pour les parcs récréatifs Pairi Daiza, Walibi, Bellewaerde et Aqualibi sont toujours disponibles pour les vacances d'automne !

En famille, entre amis, en amoureux ou simplement pour prendre un peu de temps pour soi... Profitez de nos réductions !



44 €
Gratuit en dessous d'1 m



26 €
Gratuit en dessous d'1 m



39 €
Gratuit en dessous d'1 m



40,50 €
par adulte
35,50 €
par enfant

* Pour les enfants entre 1 m et 1 m 20, il est plus intéressant de prendre le ticket à la caisse d'Aqualibi : 13,5 €

★ TICKET ★

Les tickets sont valables pour une personne, un jour au choix selon le calendrier d'ouverture du parc. Pendant la période Halloween à Walibi, les détenteurs de billets doivent réserver leur date de visite en ligne à l'avance en utilisant les chiffres du code-barres figurant sur le billet. Pensez à consulter les horaires d'ouverture des parcs sur leur site internet.

Pour tout complément d'information et pour l'achat de tickets, contactez le service communication :

☎ au 071/20.52.11 ou 081/25.07.60 ou 04/254.58.11

✉ via mail à communication@lamn.be

vivamut

VIVRE À DOMICILE EN TOUTE SÉCURITÉ

PROMO
La culotte
menstruelle 30 €

*valable du 01/10 au 30/11/2025

Modèle ARTEMIS, noir,
pour flux abondant
en taille XS, S, M, L, XL et XXL

- > +60% d'absorption par rapport aux principaux concurrents du marché
- > Jusqu'à 12 heures de protection
- > Zéro odeur, zéro fuite et zéro humidité

SMOON

LIFEPROOF

TECHNICAL WEAR

Maintenant disponible chez Vivamut

Pour toute commande, veuillez contacter directement votre mutualité



adresse de contact : vivamut@lamn.be

Calendrier 4^e trimestre (ateliers, évènements, fermetures, ...)

- Le 07 octobre 2025 : Salon Charleroi Senior de Dampremy
- Les 11 et 12 octobre 2025 : Salon Babydays de Charleroi
- Les 18 et 19 octobre 2025 : Salon du mariage d'Arlon et Salon Babydays de Liège
- Du 01 au 16 novembre 2025 : Salon des arts ménagers de Charleroi
- Le 11 novembre 2025 : Fermeture de tous les points de contact
- Les 15 et 16 novembre 2025 : Salon du Mariage de Mons
- Les 29 et 30 novembre 2025 : Salon du Mariage de Liège
- Le 17 décembre 2025 : Goûter de fin d'année pour nos aînés
- Le 25 et 26 décembre 2025 : Fermeture de tous les points de contact
- Le 31 décembre : Fermeture de tous les points de contact à partir de 12h
- Le 1^{er} et le 2 janvier 2026 : Fermeture de tous les points de contact



Plus d'infos sur la page agenda de notre site : www.lamn.be/agenda

Le Salon des Arts Ménagers revient à Charleroi après sept ans d'absence !

Du 1^{er} au 16 novembre 2025, le Grand Palais de Charleroi accueillera le grand retour du Salon des Arts Ménagers, un événement phare qui a marqué des générations depuis plus de 60 ans. Cette nouvelle édition, entièrement repensée, promet une immersion captivante dans l'univers de la maison, entre innovations pratiques et plaisirs gourmands.

Infos pratiques :

Lieu : Grand Palais de Charleroi, Rue de l'Ancre 2, 6000 Charleroi
Plus d'infos : www.lesartsmenagers.be

La Mutualité Neutre organise son traditionnel goûter de fin d'année

La Mutualité Neutre invite ses membres à partager un moment de détente et de convivialité à l'occasion de son traditionnel goûter d'hiver. Ce 17 décembre à 13h30, venez partager un délicieux goûter en agréable compagnie.



L'activité est accessible à tous, affiliés et autres. Il se déroule au 7^e étage de la Polyclinique de Charleroi (Avenue de Waterloo 19). Attention, veuillez réserver au préalable par mail ou téléphone au 071/20.52.11 ou via communication@lamn.be

Une remarque, une insatisfaction ? Exprimez-vous !

À La Mutualité Neutre, nous nous engageons à traiter vos plaintes avec rapidité et professionnalisme. Votre avis nous est précieux, et grâce à vos retours, nous pouvons :

- identifier les sources de mécontentement et y apporter des solutions concrètes ;
- prendre en compte vos suggestions pour améliorer nos services ;
- garantir un accueil chaleureux et compétent ;
- renforcer la qualité de nos prestations grâce à votre feedback.



Pour en savoir plus ou nous faire part de votre expérience rendez-vous sur notre site : www.lamn.be/votre-avis-nous-interesse



Planning des ateliers :

Date	Thème	Sujet	Public cible	Horaire
📍 Liège : Rue de Chestret, 4-6 - Salle polyvalente				
Mercredi 12 novembre	Informatique	Les applications du smartphone	Séniors	de 9h30 à 12h
Mercredi 03 décembre	Informatique	"Comprendre" Chat GPT, Copilot, Gemini, ...	Séniors	de 9h30 à 12h

Étant donné le nombre limité de places disponibles, nous vous recommandons de vous inscrire sans tarder ! L'inscription est gratuite mais obligatoire. Pour vous inscrire ou pour tout complément d'information, veuillez contacter le service communication au 071/20.52.11, 081/25.07.60 ou 04/254.58.11, ou envoyez un e-mail à communication@lamn.be.

Prenons soin de notre santé mentale !

La santé mentale est tout aussi importante que la santé physique. Pourtant, beaucoup hésitent encore à en parler. Le stress, l'angoisse, la solitude ou l'anxiété peuvent s'installer, provoquer un profond mal-être et parfois évoluer vers des troubles plus graves. En parler tôt – à ses proches, ou à un **psychologue ou orthopédagogue clinicien conventionné** – permet d'éviter que ces difficultés ne s'aggravent.



L'INAMI octroie le remboursement de séances de soutien psychologique et de séances de soins psychologiques de première ligne, mais également des interventions de proximité organisées pour des groupes cibles de personnes ayant des besoins similaires (par ex. à l'école, dans un club sportif, dans une entreprise ou une institution).

Différents types de soins psychologiques sont remboursés

Les soins psychologiques de première ligne s'adressent tant aux enfants qu'aux adolescents et aux adultes. Ceux-ci visent à renforcer la résilience et l'autosoin ou, si nécessaire, à fournir un traitement allant au-delà du renforcement de la résilience.

- **Interventions communautaires** : ce type de soins est dispensé au sein de la communauté pour des groupes.
- **Soutien psychologique de 1^{ère} ligne** : des séances de courte durée, d'intensité légère à modérée, pour préserver ou retrouver le bien-être psychique. Elles s'adressent à toute personne ressentant une fragilité ou une difficulté. Elles peuvent être organisées individuellement ou en groupe.
- **Traitement psychologique de 1^{ère} ligne pour les problèmes légers à modérés** : des séances de traitement à court terme pour aller au-delà du renforcement de la résilience, recommandées quand le soutien psychologique de base ne suffit pas. Elles peuvent être organisées individuellement ou en groupe.

Une offre de soins psychologiques accessible à tous

Grâce aux **soins psychologiques conventionnés**, chacun peut bénéficier d'un accompagnement professionnel de qualité, à des conditions accessibles :

- **Pour les moins de 24 ans**, c'est-à-dire jusqu'à 23 ans inclus : jusqu'à **10 séances individuelles gratuites** sont possibles. Les **séances de groupe** sont, elles, **illimitées** chez un psychologue ou un orthopédagogue clinicien conventionné.
- **À partir de 24 ans** : la **première séance** chez un psychologue ou orthopédagogue clinicien conventionné de première ligne est **toujours gratuite**. Si un suivi plus intensif est jugé nécessaire par le psychologue ou l'orthopédagogue clinicien, davantage de séances peuvent bénéficier d'une intervention financière.
- Le **nombre de séances** est défini avec le prestataire lors de la première séance. Le prestataire peut établir un plan de traitement personnalisé s'il le juge nécessaire.

Des actions proches de chez vous

En plus des séances individuelles, des **interventions communautaires** sont organisées dans des lieux accessibles comme des écoles, des salles de sport ou des maisons de quartier. Ces sessions, ouvertes à tous (au moins 10 participants), permettent d'apprendre à gérer certains symptômes liés à un malaise psychologique. **Aucune inscription préalable n'est nécessaire.**

Osons briser le tabou

Parler de santé mentale, c'est déjà prendre soin de soi. Ne laissez pas l'angoisse ou la solitude s'installer. **Un soutien est disponible, gratuit ou à tarif réduit, partout en Belgique.**

PLUS D'INFOS ?

- <https://parlonsen.be/>
- Informations détaillées sur les remboursements et conditions via le site de l'INAMI : <https://www.soinspsy.be>





INAMI

Stress, solitude, anxiété...

**Ne les laissons
pas s'installer.**

parlonsen.be

EN PARLER À UN PSYCHOLOGUE CONVENTIONNÉ, ÇA PEUT AIDER.
PREMIÈRE SÉANCE **GRATUITE**, PUIS JUSQU'À 7 SÉANCES À 11 € MAX.



.be

En incapacité de travail ?

Des trajets de Retour au Travail existent

Êtes-vous actuellement en incapacité de travail ?

Prendre le temps de se rétablir et prendre soin de soi est essentiel. Mais saviez-vous qu'un retour progressif au travail peut aussi être bénéfique après une longue période de maladie? Surtout si vous sentez que vous disposez de l'énergie physique et mentale nécessaire pour recommencer à travailler.

Même si cela peut sembler difficile ou prématuré, retravailler peut vous apporter beaucoup : renouer avec des contacts sociaux, retrouver un rythme structurant, redonner du sens à vos journées. Vous pouvez reprendre progressivement, par exemple en travaillant quelques heures, en explorant un nouvel emploi ou en suivant une formation pour réorienter votre carrière. Autant d'occasions de repartir sur de nouvelles bases, avec sérénité et soutien.

Votre mutualité peut vous accompagner dans ce processus via le trajet de retour au travail, tout comme le conseiller en prévention, le médecin du travail de votre employeur ou encore les services régionaux de l'emploi (Forem, Actiris, VDAB). Vous n'êtes pas seul !

Comment reprendre le travail lorsque vous êtes en voie de guérison ?

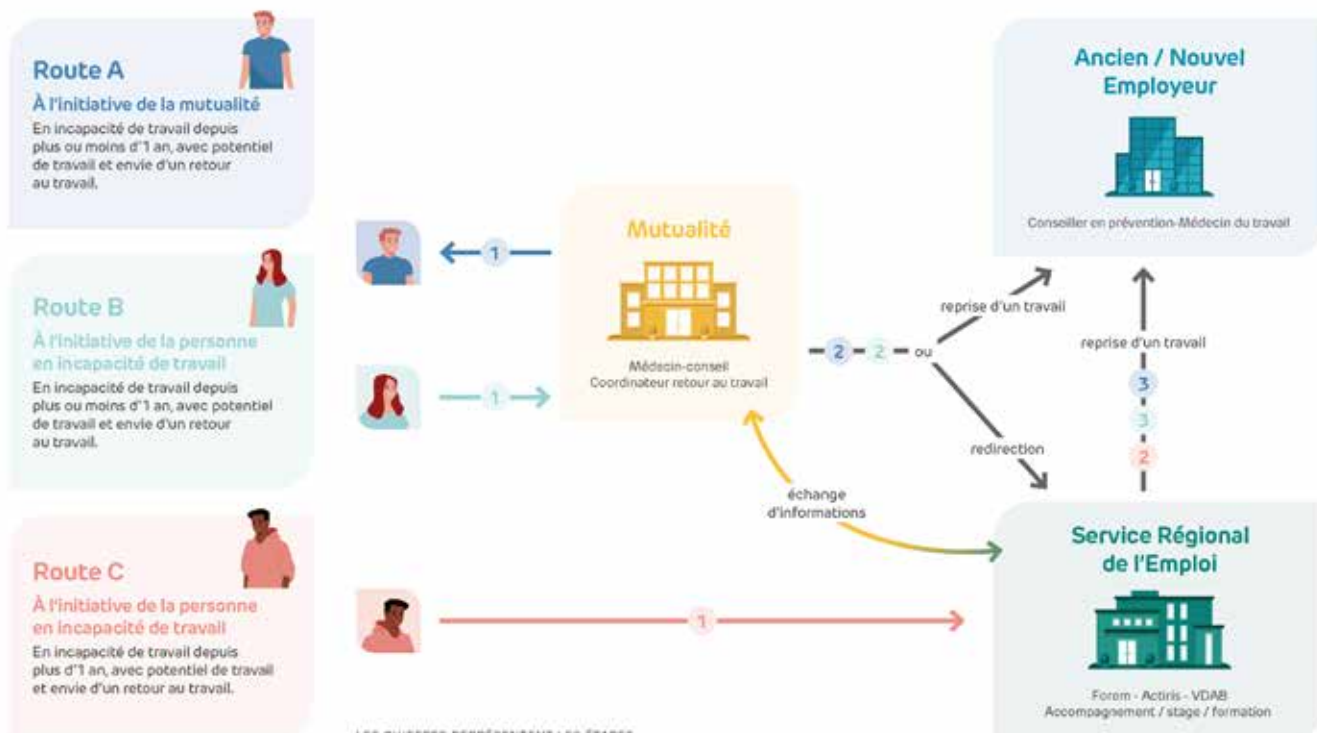
Lorsque votre état de santé s'améliore et que vous disposez à nouveau d'un potentiel de travail, un retour progressif à l'emploi peut être envisagé. Deux scénarios sont possibles :

- **Vous prenez l'initiative :**
 - Pendant votre incapacité, vous contactez le coordinateur Retour au Travail (CRAT) de votre mutualité pour fixer un rendez-vous.
 - Vous vous adressez au conseiller en prévention ou au médecin du travail de votre employeur.
 - Après plus d'un an d'incapacité, vous pouvez vous inscrire spontanément auprès d'un service régional de l'emploi (Forem, Actiris, VDAB).
- **Votre mutualité prend l'initiative :**

Le médecin-conseil évalue votre situation et peut lancer un trajet de Retour au Travail. Après un examen médical, il vous orientera vers un coordinateur Retour au Travail (CRAT) pour un premier entretien.



TRAJETS ET ACTEURS-CLÉS POUR UNE REPRISE DU TRAVAIL PENDANT UNE INCAPACITÉ DE TRAVAIL





EN INCAPACITÉ DE TRAVAIL ?

PAS À PAS, RETROUVEZ LE CHEMIN DU TRAVAIL



Qu'est-ce qu'un trajet de Retour au Travail ?

Il s'agit d'un accompagnement volontaire et personnalisé proposé par la mutualité. Le coordinateur du Retour au Travail (CRAT) vous soutient et vous guide afin de faciliter votre réinsertion professionnelle, en tenant compte de votre situation médicale et personnelle.

Vous pouvez :

- démarrer vous-même les démarches (option 1 ci-dessous), ou
- être orienté par le médecin-conseil (option 2 ci-dessous).

Qui peut en bénéficier ?

Le trajet est ouvert aux salariés, indépendants et demandeurs d'emploi qui :

1. ont été déclarés en incapacité de travail par le médecin-conseil, et
2. se sentent suffisamment bien, physiquement et mentalement, pour envisager le retour vers l'emploi.

Même si votre maladie a un impact sévère, différentes étapes et solutions existent :

- aménagement ou reprise progressive de votre poste actuel,
- recherche d'un nouvel emploi,
- suivi d'une formation.

Le coordinateur Retour au Travail (CRAT) joue un rôle central : il évalue avec vous les options possibles et vous oriente, si nécessaire, vers des partenaires spécialisés (Forem, Actiris, VDAB, conseillers en prévention, médecins du travail).

Comment se déroule un trajet de Retour au Travail ?

Le processus varie selon la personne qui l'initie.

1. Vous-même

- Vous contactez le coordinateur Retour au Travail de votre mutualité.
- Dans le mois qui suit, un premier rendez-vous est organisé. Les points suivants seront expliqués :
 - le rôle du coordinateur et le suivi du processus,

- les différentes possibilités de reprise (réintégration chez l'employeur actuel ou accompagnement via le service régional de l'emploi, ...).

Le Fonds retour au travail vous permet d'obtenir une aide financière pour une orientation professionnelle et un coaching personnalisé fourni par des prestataires reconnus.

Depuis le 01/04/2024, il s'adresse aux personnes licenciées pour cause de force majeure médicale et reconnues inaptes au travail depuis moins d'un an.

Depuis le 01/04/2025, ce Fonds est également ouvert aux travailleurs et chômeurs en incapacité de travail depuis plus d'un an.

2. Le médecin-conseil

- Au quatrième mois, sur base de votre dossier médical, le médecin-conseil évalue votre aptitude à entamer un trajet retour au travail :
 - En cas d'évaluation positive, vous serez convoqué à un premier rendez-vous avec le coordinateur retour au travail*.
 - Sinon, une réévaluation sera fixée ultérieurement.
- Comme pour l'option 1, un premier entretien avec le coordinateur aura lieu dans le mois, avec la même présentation des possibilités de reprise.

*Une sanction peut être appliquée si vous ne vous présentez pas à la convocation.

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?

- Via le site web de l'INAMI : <https://www.inami.fgov.be/fr/themes/reinsertion-socio-professionnelle>
- Contactez nos coordinateurs du Retour Au Travail via :
 - crat@lamn.be
 - 071/20.52.11 ou 04/254.58.11 ou 081/25.07.60
 - La Mutualité Neutre - Rue des Dames Blanches, 24 5000 Namur
- Plus d'informations sur : <https://www.trajetsretourautravail.be>



MN VACANCES

LE SERVICE VACANCES DE LA MUTUALITÉ NEUTRE

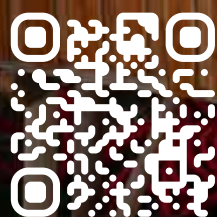


TREELODGES

BY MONT DES PINS

Découvrez nos **TREELODGES**

*"Vivez la magie de cinq treelodges
féeriques, écologiques et
aménagés avec luxe."*



Découvrez le projet et
célébrez avec nous !

Vous êtes invités à célébrer **l'inauguration** !
25 octobre 2025 | 13:00

Une expérience inoubliable en **Laponie**

Du 15/03 au 19/03/2026



Nous vous emmenons pour **5 jours** dans le Grand Nord, en **Laponie suédoise**, pour un voyage exclusif. Vous profiterez de la beauté hivernale et vivrez une expérience unique. Découvrir **l'aurore boréale**, ou s'aventurer dans les paysages enneigés à bord de votre **traîneau tiré par des huskys** ou en **scooter des neiges**, voilà le programme que nous vous proposons! Vous logerez à l'Arctic River Lodge à Tärendö, un logement à taille humaine situé au milieu de la fameuse zone « Aurora » en pleine nature, où les repas délicieux feront aussi partie intégrante de votre voyage!



Arctic River Lodge

PLUS D'INFOS
ET INSCRIPTION



www.mnvacances.be
info@mnvacances.be
0800 95 180



100€
de réduction

PRIX

Membres : 1.560 € p.p.

Non-membres : 1.660 € p.p.

Supplément single : 230 €

30%
de réduction

Mont-des-Dunes



Plaisirs d'hiver à la mer

VALABLE POUR UN SÉJOUR ENTRE LE
17 ET LE 30/11, DU 02 AU 04/01
AINSI QUE DU 02 AU 12/02/2026.

Moins d'agitation, plus de calme.

PRIX (par chambre par nuit)

Chambre "mini" confort : **70 € par chambre**

Chambre "familiale" confort : **134 € par chambre**



Forfait Nouvel An

DU 30/12 AU 01/01/2026

Célébrez une nouvelle année étincelante !
Dîner festif le 31/12 avec ambiance
musicale et petit-déjeuner élaboré le
01/01.

PRIX (basé sur 2 adultes par chambre)

Chambre "mini" confort : **290 € p.p.**

Chambre "familiale" confort : **325 € p.p.**

30 % de réduction sur la chambre pour les membres ?

Utilisez votre code promo en réservant en ligne : **MEMBRELAMN**

www.montdesdunes.be info@montdesdunes.be 058 23 40 52

30%
de réduction

Mont-des-Pins



Forfait Noël

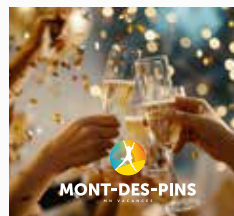
DU 23/12 AU 25/12/2025
DU 24/12 AU 26/12/2025

Passez la période la plus belle et la
plus magique de l'année à Durbuy !

PRIX DU FORFAIT (basé sur 2 adultes par chambre)

Chambre confort 2 pers. : **306 € p.p.**

Chambre wellness 2 pers. : **406 € p.p.**



Forfait Nouvel An

DU 30/12 AU 01/01/2026
DU 31/12 AU 02/01/2026

Passez la période la plus belle et la
plus atmosphérique de l'année à
Durbuy !

PRIX DU FORFAIT (basé sur 2 adultes par chambre)

Chambre confort 2 pers. : **358 € p.p.**

Chambre wellness 2 pers. : **483 € p.p.**

30 % de réduction sur la chambre pour les membres ?

Utilisez votre code promo en réservant en ligne : **MEMBRELAMN**

www.montdespins.be info@montdespins.be 086 21 21 36



LES JEUNES en vacances

SÉJOURS
AUTOMNE
HIVER

hi
HORIZONS
Jeunesse

Découvrez vite tous nos séjours automne - hiver. Il reste encore quelques places!

Thèmes	Périodes	Nb jours	Âges	Destinations	Prix Neutre	Prix Plein	Prix Avantage
Formations*							
Animateur de centre de vacances - Base 1	18/10 au 21/10	4	16-25 ans	Wellin	180 €	369 €	300 €
Animateur de centre de vacances - Base 2							
Coordinateur de centre de vacances - Base 1							
Congés d'automne							
Le camp des Esprits : Séjour au manoir hanté	19/10 au 25/10	7	13-17 ans	Tilff	200 €	420 €	360 €
Les p'tits moussaillons et le doudou magique**	26/10 au 01/11		3-5 ans	Oostduinkerke	175 €	330 €	290 €
La légende des pirates**			6-12 ans				
Congés de détente							
Doudou part à vélo**	21/02 au 27/02	7	3-5 ans	Oostduinkerke	Prix à suivre (voir site internet)	Prix à suivre (voir site internet)	Prix à suivre (voir site internet)
Cycliste en herbe (et en sable)**			6-9 ans				
Les explorateurs à vélo**			9-12 ans				
Tes vacances, ton programme**			13-17 ans				
Ski Junior - Carnaval 2026	21/02 au 01/03	9	10-14 ans	Haute-Nendaz (Suisse)	670 €	1.080 €	920 €
Ski Ados - Carnaval 2026			14-17 ans		610 €	980 €	840 €

*Fin des inscriptions le 19/09

**Séjours également ouverts à l'inclusion: Plus d'informations sur www.horizons-jeunesse.be

À l'initiative de



Plus d'infos :
www.horizons-jeunesse.be
secretariat@horizons-jeunesse.be • 081/250.767



Code Parrainage
P2526HJ1